



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP externe

Section : DESIGN & MÉTIERS D'ART

Option Design et Option Métiers d'art

Session 2022

Rapport de jury présenté par: Jean-Philippe DUFOUR
Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional
Président du concours

SOMMAIRE

Pages

Présentation du concours	3
Bilan et statistiques	5
Introduction aux rapports d'épreuves	7
Rapports des épreuves d'admissibilité	
Épreuve écrite disciplinaire	8
Épreuve écrite disciplinaire appliquée	13
Rapports des épreuves d'admission	
Épreuve de leçon	17
Épreuve d'entretien	21
Annexe : liste des spécialités métiers d'art	26

Présentation du concours

Informations sur l'inscription aux concours

Les concours du CAPLP et CAFEP design et métiers d'art ont pour finalité de recruter les enseignants qui interviendront dans les formations de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Lors de leur inscription au concours, les candidats ont le choix entre deux options :

- l'option design, qui vise le recrutement des professeurs chargés de l'enseignement général des arts appliqués et cultures artistiques ;
- l'option métiers d'art, qui vise le recrutement des professeurs de spécialités métiers d'art en charge des enseignements professionnels, théoriques et pratiques, en CAP des spécialités métiers d'art, brevets des métiers d'art, diplômes des techniciens métiers du spectacle et baccalauréats professionnels, essentiellement artisanat et métiers d'art.

Les candidats de l'option métiers d'art choisissent au moment de leur inscription, une spécialité parmi celles qui leur sont proposées chaque année. La liste exhaustive des spécialités est rappelée en annexe du présent rapport. Il importe que les candidats s'assurent avant de s'inscrire, qu'ils disposent pleinement des compétences techniques et professionnelles inhérentes à la spécialité choisie.

Il faut remarquer que le recrutement des professeurs de communication visuelle pluri-média et de marchandage visuel fait exception. L'affectation sur des postes de ces deux spécialités demande à être reçu préalablement à l'option design du concours.

Dénominations dans la nomenclature des codes disciplinaires des deux disciplines de recrutement correspondant aux deux options :

- 6505J DESIGN ET METIERS D'ART OPTION DESIGN
- 6506J DESIGN ET METIERS D'ART OPTION METIER D'ART

Les lauréats de l'option métiers d'art sont affectés dans un établissement proposant des formations dans leur spécialité, spécialité identifiée par un code de discipline d'affectation propre, exemple : *P6621 Ébénisterie d'art*.

Les options ouvertes aux concours

Les deux options, *design* et *métiers d'art*, sont proposées à la session 2022 du concours externe du CAPLP arts appliqués.

Le CAFEP correspondant n'est pas ouvert pour cette session 2022.

Nature des épreuves

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexe de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

L'admissibilité repose sur deux épreuves de coefficient 2 chacune :

- L'épreuve écrite disciplinaire

Elle est commune à l'option design et à l'option métiers d'art.

Elle s'appuie sur une bibliographie indicative qui éclaire le candidat sur le périmètre d'une culture commune attendue en design et métiers d'art.

Cette bibliographie non exhaustive propose des ouvrages de références relatifs aux enjeux conceptuels, scientifiques, techniques, méthodologiques mais encore didactiques et pédagogiques des champs du design et des métiers d'art.

La bibliographie est commune au CAPET section design et métiers d'art. Elle est consultable à la page <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid100820/les-programmes-des-concours-enseignants-second-degre-session-2023.html>.

- L'épreuve écrite disciplinaire appliquée
Le sujet est spécifique à chaque option.
Cette épreuve mobilise les compétences du candidat en didactique.

L'admission repose sur deux épreuves :

- L'épreuve de leçon, coefficient 5.
Le sujet de l'épreuve de leçon est spécifique à chaque option. Pour l'option métiers d'art, le sujet est spécifique à la spécialité d'inscription du candidat.

Cette épreuve disciplinaire a pour objet la conception et l'animation d'une séance de cours.

- L'épreuve d'entretien, coefficient 3.
Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur.

La définition de chaque épreuve est précisée dans les rapports d'épreuves suivants.

Sujets

Les sujets des épreuves d'admissibilité ainsi que les sujets zéro d'admissibilité et d'admission sont publiés sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr.

Un échantillon des sujets de l'épreuve de leçon est publié sur le site <https://eduscol.education.fr/sti/domaines/design-arts-appliques>.

Les questions soumises aux candidats à l'épreuve d'entretien pour cette session 2022 figurent dans le rapport d'épreuve.

Bilan et statistiques

Postes et candidats admissibles

	nombre de postes	nombre de candidats inscrits	nombre de candidats non éliminés *		nombre de candidats admissibles	
			% inscrits		% non éliminés	
option Design						
CAPLP externe (public)	55	143	50	35 %	41	82 %
option Métiers d'Art						
CAPLP externe (public)	8	32	8	25 %	6	75 %

* Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats ayant composé aux deux épreuves et n'ayant pas eu de note éliminatoire.

Les candidats admissibles en métiers d'art étaient inscrits dans les spécialités suivantes : ébénisterie, tapisserie d'ameublement, arts de la bijouterie-joaillerie, arts de la céramique, broderie.

Moyennes et barres d'admissibilité

	moyenne des candidats non éliminés /20	moyenne des candidats admissibles /20	barre d'admissibilité /20
option Design			
CAPLP externe (public)	10,43	11,22	7,75
option Métiers d'Art			
CAPLP externe (public)	9,84	11,04	8,75

Moyennes d'épreuves d'admissibilité

Moyenne d'épreuve écrite disciplinaire /20		
option Design	CAPLP externe (public)	10,27
option Métiers d'Art	CAPLP externe (public)	8,34
Moyenne d'épreuve écrite disciplinaire appliquée /20		
option Design	CAPLP externe (public)	8,22
option Métiers d'Art	CAPLP externe (public)	7,33

Candidats admis

	nombre de candidats admissibles non éliminés	nombre de candidats admis	% des admissibles non éliminés
option Design			
CAPLP externe (public)	30	27	73,17 %
option Métiers d'Art			
CAPLP externe (public)	6	5	100 %

Moyennes et barres d'admission /20

	moyenne d'admission des candidats non éliminés	moyenne générale (admission + admissibilité) des candidats non éliminés	moyenne d'admission des candidats admis	moyenne générale (admission + admissibilité) des candidats admis	barre d'admission
option Design					
CAPLP externe (public)	12,24	11,81	13,03	12,36	9,83
option Métiers d'Art					
CAPLP externe (public)	12,75	12,18	13,85	13,02	9,5

Moyennes d'épreuves des candidats admissibles aux épreuves d'admission

Moyenne d'épreuve de leçon /20		
option Design	CAPLP externe (public)	11,11
option Métiers d'Art	CAPLP externe (public)	12,75

Moyenne d'épreuve d'entretien /20		
option Design	CAPLP externe (public)	14,11
option Métiers d'Art	CAPLP externe (public)	12,75

Introduction aux rapports d'épreuves

L'exercice du métier de professeur de lycée professionnel en design et métiers d'art, qu'il s'agisse de l'enseignement général ou de l'enseignement de spécialité, repose sur la maîtrise d'une culture et d'une pratique solides et actualisées en design et métiers d'art.

Au-delà de leurs spécificités, les épreuves d'admissibilité et d'admission interrogent les aptitudes indispensables à la mise en œuvre d'un enseignement.

Nous citerons ici l'aptitude d'un candidat à construire, argumenter, organiser un propos, à analyser et synthétiser, à problématiser et hiérarchiser, à résoudre un problème et communiquer.

Les résultats de cette session témoignent, à l'instar des précédentes sessions, d'une grande hétérogénéité dans la qualité des productions des candidats.

Le jury a pu apprécier des productions remarquables et constater aussi, parfois, des insuffisances qui renvoient à une méconnaissance des attendus du concours.

Nous encourageons les candidats à s'appuyer sur ce rapport ainsi que sur les formations existantes pour une bonne préparation.

Les rapports d'épreuves présentés dans les pages suivantes donnent des informations et des conseils utiles aux futurs candidats au concours. Le jury les invite donc à procéder à une lecture attentive de ces rapports afin de prendre la pleine mesure des exigences des épreuves.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer une ou des réalisations issue(s) du design ou des métiers d'art dans un contexte de création et de la questionner en développant une réflexion critique interrogeant les références proposées et convoquant des connaissances personnelles.

L'épreuve est commune aux deux options.

Une bibliographie indicative relevant d'approches spécifiques de design et de métiers d'art, destinée à illustrer les questions abordées par cette épreuve et à nourrir la réflexion du candidat, est publiée sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. Elle est renouvelée tous les trois ans. Cette bibliographie, commune avec celle proposée pour l'épreuve écrite disciplinaire du CAPET dans la section design et métiers d'art, s'appuie sur les enjeux du design et des métiers d'art croisés aux enjeux technologiques, scientifiques et des sciences humaines.

Durée : cinq heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le sujet de la session 2022 est publié sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Préambule

La spécificité de cette épreuve ne la limite, ni ne la soumet à un programme. Ainsi, il est attendu des candidats une culture générale large et ouverte, la bibliographie, donnée à titre indicatif, permet de conforter une culture spécifique explorant les champs du design et des métiers d'art.

Les candidats sont invités à lire avec attention l'ensemble des informations du sujet. Le temps consacré à cette lecture permet d'appréhender la demande, de prendre de la distance et d'éviter les pensées communes ou convenues.

Les candidats doivent faire preuve de méthode, être capables de poser un contexte, qui invite à interroger la pratique du design et des métiers d'art aujourd'hui, et de convoquer des connaissances précises qui viennent à propos.

Enfin, pour développer la réflexion, il est également attendu une rigueur méthodologique dans la rédaction. Les phases d'introduction, de développement et de conclusion devront être structurées dans des paragraphes identifiables et distincts. Il est donc vivement conseillé aux candidats, en amont et au cours de l'épreuve, de se préparer à cet exercice exigeant.

Les critères d'évaluation énoncés dans le sujet mettent en exergue les attendus de l'épreuve :

- Rigueur et fertilité de l'analyse croisée ;
- Pertinence des champs d'hypothèses, du questionnement et de la problématique ;
- Efficacité du développement, réflexion critique ;
- Intérêt et réinvestissement des connaissances et des références personnelles ;
- Lisibilité, clarté, précision et structuration de l'expression écrite (plan, syntaxe, orthographe, vocabulaire).

Les attendus de cette épreuve se déclinent en cinq parties interdépendantes :

- 1- Analyser
- 2- Émettre des hypothèses, questionner, problématiser
- 3- Développer et intégrer une réflexion critique
- 4- S'appuyer sur des connaissances et des références personnelles
- 5- S'exprimer

Thème du sujet : « POST INDUSTRIEL »

DOCUMENTATION :

1. Victor PAPANEK, « 7 lois », extrait, 1995.
2. Fraser Mc PHEE, designer, *Post Industrials*, Biennale Émergences, Pantin, 2020.
3. Pierre CASTIGNOLA, designer, *Copytopia*, Biennale Émergences, Pantin, 2020.
4. Kiere JONES, designer, *Sea Chair*, 2011.

Le thème "Post Industriel" permet de questionner la production industrielle sous le prisme des enjeux environnementaux et la question d'une éventuelle fin d'activités industrielles de masse. Avec quoi travaille-t-on aujourd'hui, comment et à quelles fins ? L'action du designer, qui démonte, reconstruit, répare, valorise, recycle, interprète, détourne et revendique de nouveaux savoirs et savoir-faire, dans le respect de l'environnement est au cœur de la réflexion. Au-delà du rôle du designer, se posent aussi des questions sur la posture du consommateur (considérations d'estime et de rapport à l'objet).

Le sujet demande d'abord de définir la notion de post-industriel dans les différents champs du design et des métiers d'art. Les documents proposés à l'analyse ouvrent sur les processus de conception, de production et de fabrication à travers une « réduction des matériaux » (Victor Papanek soulève dès les années 1970 l'idée d'une éco-conception), la place des gestes artisanaux dans la production industrielle (meubles détournés des designers Fraser McPHEE ou Pierre Castignola), le recyclage des déchets (plastiques collectés dans les océans par le Studio Swine). Elle engage également à une réflexion sur le positionnement du designer ou du créateur, sur ses capacités à imaginer et à rendre tangible, à faire le lien entre plusieurs domaines de compétences ou encore à sensibiliser. La surexploitation et la pénurie des ressources, la mise en œuvre du zéro déchet avec la règle des 7R (refuser, réduire, réparer, réutiliser, recycler, réinventer et revendiquer), la légitimité et les limites de ces pratiques contemporaines sont des entrées possibles.

1. ANALYSER

La phase d'analyse suppose que les candidats s'attachent à :

Croiser l'analyse de la documentation iconographique et textuelle, ce qui conduira à interroger la thématique proposée dans les champs du design et des métiers d'art.

S'approprier le thème et en définir les termes est une condition indispensable à la réussite de la partie analytique. L'énonciation d'une forme de définition de la thématique en appui sur les éléments marquants du corpus, engage une analyse pertinente et fertile.

L'analyse demande d'envisager les références proposées sous différents aspects : leur statut, leurs dimensions technologiques, fonctionnelles, esthétiques, sémantiques et symboliques, afin d'opérer des déductions qui viendront nourrir la réflexion. Chaque document iconographique présente une légende, parfois complétée par un texte explicatif. Ces éléments ont toute leur importance et doivent être pris en compte par les candidats. L'analyse ne peut se cantonner à la paraphrase de ces derniers ou à une description méthodique de type analyse de la forme, de la matière et de la couleur. Se limiter à la phase de dénotation ou de description du corpus ne permet pas de dégager des points d'analyse pertinents.

De même, la citation proposée dans le corpus doit être rigoureusement analysée. Elle doit être argumentée, confrontée aux autres éléments du corpus et inscrite dans le contexte actuel de la discipline.

Dégager des pistes de réflexion propices à la formulation de questionnements relevant des enjeux du sujet.

Questionner le thème et le corpus de manière élargie permet et implique de convoquer de multiples notions, concepts et démarches dans les domaines du design et des métiers d'art, qui viendront nourrir le développement.

Les documents présentés sont choisis pour engager un parcours réflexif. En privilégiant la confrontation entre eux et non un traitement linéaire ou indépendant, le candidat identifie des points communs et des différences afin d'en dégager des hypothèses et des pistes de réflexion. La production d'une synthèse d'analyse permet une articulation plus lisible vers la formulation des différents questionnements et de la problématique à venir.

2. ÉMETTRE DES CHAMPS D'HYPOTHÈSES, PROBLÉMATISER - QUESTIONNER

Poser un questionnement à partir de l'analyse, proposer des pistes de réflexion afin de formuler une problématique.

La problématique est indispensable pour ouvrir et guider le propos. Elle doit être envisagée comme le prolongement de l'analyse. Elle doit résumer l'ensemble des questions suscitées par le thème à traiter et être formulée de manière claire et explicite. Elle ne peut être une succession de questions sans réponse, elle s'inscrit dans une démarche de résolution de problème. La problématique n'est pas nécessairement complexe, mais s'appuie forcément sur des enjeux contemporains, dans plusieurs champs du design et/ou des métiers d'art. Une fois énoncée, il convient de s'y tenir rigoureusement pour développer une argumentation structurée, riche et étayée d'exemples justifiés.

3. DÉVELOPPER ET INTÉGRER UNE RÉFLEXION CRITIQUE

Développer une réflexion personnelle. Rédiger un propos cohérent et argumenté. Témoigner d'une prise de recul.

Le développement du raisonnement est le temps de la mise à l'épreuve de la problématique énoncée.

Il est attendu que le propos respecte le plan présenté dans l'introduction. Un point de vue argumenté et personnel, étayé de connaissances et de références pertinentes, doit guider la réflexion, ouvrir le thème et aboutir à des démonstrations claires.

Le cheminement, la logique du raisonnement et de la démonstration doivent apparaître par l'établissement de liens lisibles et de connexions rédactionnelles. Si la conclusion fait la synthèse du développement, elle ne doit pas uniquement se contenter de clore ou de résumer le propos mais plutôt suggérer une ouverture de la réflexion.

La réflexion critique permet d'offrir un angle de réflexion pertinent, personnel et engagé dans le cadre du thème, d'exposer un point de vue avec des arguments et non de faire état de jugements de valeur ou de partis pris dans le domaine du design et des métiers d'art. L'épreuve n'est pas le lieu d'expression d'un ressenti personnel exacerbé mais témoigne d'un cheminement de pensée construit, distant et nourri d'un esprit critique documenté et averti. Ainsi, le candidat doit adopter une posture critique en lien avec le thème et les enjeux soulevés. Le propos s'appuie sur une culture générale et spécifique à la discipline, sans dévier vers un point de vue contestable, moralisateur ou un parti-pris qui pourrait manquer de neutralité (socio-politique, éthique, philosophique ou économique...).

4. INVESTIR DES CONNAISSANCES ET DES RÉFÉRENCES

Convoquer des références riches, précises et appropriées.

Pour nourrir les différentes phases que sont l'analyse, le questionnement et le développement, le candidat doit **s'appuyer principalement sur des connaissances et des références issues des domaines du design et des métiers d'art.**

Les références sont indispensables à l'exercice de l'épreuve car elles permettent de soutenir le propos et d'éviter les digressions ou le hors sujet. Pour être pertinentes, ces dernières doivent être maîtrisées, identifiées précisément par le nom de leur auteur/designer et respecter l'intention de leur créateur.

Ces références ne doivent pas constituer une liste stéréotypée que l'on cherche à intégrer ou à déployer sous forme d'inventaire. Au contraire, elles doivent être choisies en cohérence avec le propos et nourrir la réflexion. Les références peuvent ouvrir sur des champs connexes ; technologique, technique, scientifique et artistique. Cependant une ouverture trop large et lointaine peut affaiblir le discours.

5. S'EXPRIMER

Utiliser un vocabulaire spécifique à la discipline, préciser et structurer l'expression écrite.

L'exercice rédactionnel demande rigueur et méthode et ne peut se passer d'une construction intelligible : introduction, développement, conclusion. Cette structuration est un indicateur de la pensée réfléchie du candidat. Le soin apporté à la forme et au fond doit être également réparti sur les trois parties et ne pas s'appauvrir au fil de la copie.

Il est attendu une maîtrise de l'orthographe, de la conjugaison, de la syntaxe et de la ponctuation. L'emploi d'un vocabulaire précis et spécifique à la discipline est requis. Il n'est en revanche pas souhaitable de s'exprimer à la première personne du singulier, de présenter tout ou partie du propos sous forme de prise de notes, d'énumération verticale, de tableaux ou d'abréviations.

Pour un confort de lecture et d'évaluation, une graphie lisible et une expression fluide sont indispensables.

Il est en conséquence conseillé de prendre un temps de préparation, avant l'épreuve, pour maîtriser l'exercice de la rédaction. L'utilisation d'une ébauche préparatoire pendant l'épreuve est recommandée.

Les problématiques environnementales, économiques, sociales ou urbanistiques.

Quelques problématiques et questionnements portés par les candidats sont cités ci-dessous. Ces exemples s'inscrivent plus largement dans une démarche de questionnement personnel. Il ne s'agit pas de modèles à transférer. L'attention doit être davantage portée sur les axes variés qu'ils suggèrent au regard du thème et sur leur mise en forme :

- Comment le designer peut-il accompagner les transitions écologiques ?
- Comment (ré)humaniser la production industrielle ?
- Quel regard poser sur les objets industriels ?
- Comment, à travers la collaboration designer/utilisateur, réinventer le quotidien ?
- En quoi la reconsidération du cycle de vie d'un artefact industriel permet-elle au designer de se positionner face à sa discipline ?
- L'avancée technologique fera-t-elle évoluer la pratique du design ?
- Comment le designer peut-il repenser le cycle de vie d'un artefact ?
- Comment la réflexion post-industrielle génère-t-elle une valorisation écologique dans l'image de la production elle-même ?
- Comment l'artisan designer peut-il repenser la mort des objets ?
- Quel avenir pour la création du design dans un monde en crise ?
- Que devient le rôle du designer si l'utilisateur réalise lui-même ses objets du quotidien ?
- Comment défendre le savoir-faire s'il est à la portée de tous ?
- Dans quelles mesures le designer peut-il (ré)agir sur l'héritage industriel du passé ?
- Comment le designer peut-il guider l'utilisateur par ses projets plutôt que simplement l'inciter à consommer ?
- Comment le design/designer, peut-il aider à répondre aux besoins adaptatifs du consommateur ?

Ces problématiques mettent davantage en avant la démarche du designer plus que la finalité de l'objet créé. Le designer s'envisage comme un citoyen et un acteur social et politique, conscient de son influence dans la société et sur le consommateur. On note en conséquence une forte évolution/mutation/transformation, voire confirmation de la définition du design actuel. Certains candidats l'ont compris et ont su en problématiser les enjeux.

Le jury a apprécié :

- L'approche méthodique porteuse de sens, dévoilant les aptitudes du candidat à aborder le sujet avec perspicacité et engendrant des pistes de réflexions fertiles, desquelles se dégagent des notions exploitables.
- Les analyses systémiques permettant d'étayer les propos avec profondeur et justesse et d'aborder les contextes propres au design en prenant en compte des préoccupations actuelles.

- La transversalité du savoir du candidat ;
- Les copies qui interrogent tant les domaines du design que ceux des métiers d'art, favorisant ainsi l'annonce de problématiques riches ;
- La rédaction d'une synthèse d'analyse, construite dans une logique de développement et de rédaction des différentes phases ;
- La diversité des pistes d'hypothèses qui conduisent à une problématique ancrée dans les enjeux de la discipline ;
- Les trop rares candidats qui exploitent les ouvrages de la bibliographie proposée au travers de références, comme par exemple, pour cette session 2022 :

> BOUCHAIN Patrick, Construire autrement, comment faire , Actes Sud, 2006 (**design social, collaboratif et démocratique**)

> FLUSSER Vilém, Petite philosophie du design, Circé, 2002 (**transversalités du design**)

> JACQUET Hugues, L'intelligence de la main, L'Harmattan, 2012 (**artisanat d'excellence et savoir-faire**)

> MAC-DONOUGH William, L'Upcycle - Au-delà du développement durable, l'écoconception au service de l'abondance, Alternatives, 2016 (**conceptions écologiques, sociétales et industrielles**)

> VIAL Stéphane, Le design, Que sais-je ?, 2016 (**éco-responsabilité, design social et participatif**)

Le jury a regretté :

- Les candidats qui n'interrogent pas la mise en relation des documents du corpus avec le thème « post-industriel » et en limitent l'analyse à une dénotation successive, parfois très superficielle ;
- Les candidats qui s'éloignent des préoccupations du design pour tendre vers une approche plasticienne ;
- Les candidats qui ont réduit leurs références au champ du design d'objet ;
- Les candidats qui formulent un nombre important de problématiques mais dont l'exploitation est peu fertile, ou sans lien avec le thème ;
- les candidats qui démontrent peu de connaissances scientifiques, techniques et technologiques.

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve place le candidat en situation de produire une analyse critique de documents puis de construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury. La séquence pédagogique s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel. Elle permet de vérifier que le candidat est capable de proposer une séquence en lien direct avec l'analyse graphique et écrite d'une documentation visuelle ou textuelle portant sur la conception/création et la réalisation en design ou en métiers d'art. L'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : cinq heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le sujet de la session 2022 est publié sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Initié par un thème, le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée propose une documentation iconographique et textuelle dont l'étude approfondie doit permettre au candidat d'engager un processus d'analyse critique de documents, puis de construction d'une séquence pédagogique dans les champs du design et/ou des métiers d'art.

Une démarche réflexive est attendue ; elle enchaîne des phases d'analyse, de synthèse et la formulation d'hypothèses de conception pédagogique en relation avec le thème. L'ensemble, présenté sous la forme d'un dossier de planches au format A3, paginé, titré et structuré, doit combiner expression écrite et graphique.

Pour répondre au sujet, le candidat dispose de feuilles de papier à dessin de format A3 (papier 80g, papier layout, papier à grain, et calque).

L'organisation des planches doit être le reflet de la démarche. Elle distingue et articule :

- Une analyse de la documentation proposée faisant émerger des notions et principes de conception et de réalisation dans les domaines du design et/ou des métiers d'art ;
- La présentation de pistes pédagogiques issues des conclusions de l'analyse et mises en lien avec des contextes d'enseignement en lycée professionnel ;
- La proposition d'une séquence d'enseignement inscrite dans l'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques (option design) ou l'enseignement professionnel d'une spécialité en métiers d'art (option métiers d'art) en voie professionnelle.

Les candidats sont invités à lire avec attention l'ensemble des informations du sujet. Le temps consacré à cette lecture permet d'appréhender la demande, de prendre de la distance et de dégager les questions sous-tendues pour éviter les pensées communes ou convenues.

Les candidats doivent faire preuve de méthode, être capables de poser un contexte qui invite à interroger la pratique du design et des métiers d'art aujourd'hui et de convoquer des connaissances précises qui viennent à propos.

Le candidat est évalué à partir des critères suivants :

- La rigueur et la cohérence de la démarche d'analyse ;
- La richesse et la pertinence des pistes d'exploitations pédagogiques ;
- La cohérence de la séquence au regard des objectifs énoncés ;
- L'efficacité de la communication écrite et graphique.

Ces critères renvoient à la maîtrise de quatre pôles de compétences :

- 1- Analyser et confronter un corpus au thème ;
- 2- Explorer et proposer des pistes pédagogiques dans un contexte d'enseignement ;
- 3- Définir une séquence d'enseignement et développer une stratégie pédagogique ;
- 4- Communiquer graphiquement et par écrit.

Le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée option design de la session 2022 a pour thème « *Outils* ».

DOCUMENTATION :

1. Dinara KAZKO, pâtissière, *The Bubble Cake et Algorithmic Modeling Cakes*, 2016
2. Jolan VAN DER WIEL, designer, *The Gravity Tool*, tabouret, 2011
3. Katharina MISCHER & Thomas TRAXLER, designers, *The idea of tree*, assises 2008
4. Karl NARWOT, graphiste, normographe pour pinceau plat, 2013 et *IGE MWOJI ?*, affiche réalisée pour l'artiste Sasa, 2013

Les candidats ont abordé les documents par diverses entrées : les *process de fabrication*, *l'outil conditionnant la production*, *le matériau conditionnant la production*, *le designer-artisan*, *l'unique dans la série*, *contrainte/aléatoire*, ...

Des questionnements pertinents ont été proposés:

- En quoi la création d'outil conditionne la démarche design ?*
- Comment, grâce à l'outil, le designer peut-il avoir une démarche éco-responsable ?*
- En quoi la prise en compte des propriétés des matériaux conditionne la création design ?*
- Comment le design intègre le process de fabrication dans la conception ?*
- L'incidence des variables et de l'aléatoire sur la création design ?*
- En quoi l'outil et le geste influence la posture designer-artisan ?*
- En quoi la création d'outil de fabrication génère-t-elle de l'innovation dans le design ?*
- Comment, dans le contexte actuel, le designer peut-il changer des procédés de conception ?*

Le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée option métiers d'art de la session 2022 a pour thème « *RÉVELER* ». Cette entrée permet de questionner la lecture de l'artefact, la relation aux matériaux et aux techniques, le dialogue entre tradition patrimoniale et enjeux contemporains des métiers d'art et de la création.

DOCUMENTATION :

1. Frederik MALENSCHOT et Susanne HAPPLE, *solide Poetry*, dalles de béton traité, 2007.
2. Paula SCHER, *signalétique Grey Group*, New-York, 2017.
3. Ferruccio LAVIANI, *buffet Fratelli Boffi – Gothik-A*, édition limitée à 10 pièces, 2017.
4. Studio DRIFT, *King Chair*, Ghost Collection, Amsterdam, Pays-Bas, 2008.

1. ANALYSER ET CONFRONTER

S'approprier le thème et en définir les termes est une condition indispensable à la réussite de la partie analytique. L'ensemble de la réflexion prend appui sur celle-ci.

Analyser les documents demande qu'ils soient questionnés sur leur statut, leurs dimensions technologiques, fonctionnelles, esthétiques, sémantiques et symboliques, afin d'opérer des déductions qui viendront nourrir la réflexion. Chaque document présente une légende, parfois complétée par un texte explicatif. Ces éléments ont toute leur importance et doivent être pris en compte par les candidats. L'analyse ne peut se cantonner à la paraphrase de ces derniers ou à une description méthodique de type analyse de la forme, la matière et la couleur. Se limiter à la phase de dénotation ou de description du corpus ne permet pas de dégager des points d'analyse pertinents et éclairants.

Pour appréhender le sens et les enjeux du sujet dans leur ensemble, il est important que les champs d'investigation soient élargis (sociologiques, fonctionnels, ergonomiques, économiques, éthiques, écologiques, technologiques...) et permettent de dégager des notions, principes et concepts porteurs de sens en termes d'apprentissage. La richesse de l'analyse conditionne la multiplicité des pistes pédagogiques.

Le jury a apprécié :

- pour chacune des options, une analyse qui définit le thème « *outils* » ou « *révéler* » et le met explicitement en relation avec les documents ;
- une méthodologie d'analyse écrite et graphique structurée, maîtrisée et cohérente indiquant clairement des notions et principes prenant appui sur la thématique du sujet ;
- les analyses qui soulignent les enjeux actuels du design et des métiers d'art.

Le jury a regretté :

- une analyse parfois trop descriptive ou trop éloignée du thème qui ne permet pas de faire ressortir le sens et les enjeux induits par les documents et la thématique ;
- Un croisement insuffisant des documents ;
- une analyse graphique insuffisante au bénéfice d'un écrit exhaustif et peu communicant ;
- la redondance de certaines informations écrites et le manque de structuration dans les planches.

2. EXPLORER ET PROPOSER DES PISTES PÉDAGOGIQUES

La phase d'exploration suppose d'opérer une synthèse des éléments analytiques. À partir de cette synthèse, le candidat doit s'appuyer sur ses connaissances du contexte d'enseignement en lycée professionnel et proposer le développement de différentes pistes d'exploitations pédagogiques ancrées dans des enjeux et préoccupations contemporains. Cette phase doit permettre au candidat de démontrer ses capacités à investir les champs didactiques et pédagogiques de l'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques ou des métiers d'art, selon l'option.

Il est rappelé qu'une problématique ne constitue pas une piste d'exploitation pédagogique en elle-même mais est bien la base de la construction de pistes pédagogiques variées.

Les pistes pédagogiques peuvent découler de questionnements autour du geste technique, du procédé de fabrication, du statut de l'objet artisanal ou industriel, du contexte de production et de création, de l'incidence du numérique sur la conception... L'exploitation de celles-ci sera explicitée en termes de contenu et de modalités d'apprentissage.

Le jury a apprécié :

- la problématisation de l'analyse transférable dans une spécialité ;
- le déploiement d'un questionnement permettant de cerner des objectifs pédagogiques pertinents ;
- les propositions pédagogiques inscrites dans une dialectique patrimoniale et technologique en lien avec les enjeux contemporains des métiers d'art, pour l'option métiers d'art.

Le jury a regretté :

- une exploration sans lien avec les questionnements issus de l'analyse ;
- un transfert dans la spécialité relevant d'un prétexte technique ; par exemple pour l'ébénisterie, s'appuyer sur l'usinage sans prendre en compte la thématique induite par le sujet.
- l'utilisation de la thématique comme simple prétexte pour développer un argumentaire très personnel préétabli.

3. DÉFINIR UNE SÉQUENCE D'ENSEIGNEMENT ET DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

Le jury attend des précisions et indications concernant le scénario pédagogique envisagé par le candidat au regard de la thématique et du niveau d'enseignement imposé par le sujet. La séquence proposée doit s'inscrire dans les programmes de l'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques en CAP ou baccalauréat professionnel pour l'option design et des référentiels de spécialité en CAP, bac professionnel ou BMA pour l'option métiers d'art. Le transfert didactique doit faire sens. Développer une stratégie pédagogique implique de :

- Choisir un niveau de classe, une famille de métiers ou un diplôme, un contexte de mise en œuvre.
- Définir des objectifs d'apprentissage et identifier des compétences à développer.
- Proposer un dispositif pédagogique adapté au public.
- Structurer et développer les étapes pour parvenir aux objectifs visés.

- Préciser les activités.
- Considérer la dimension évaluative.

Le jury a apprécié :

- la mise en œuvre d'une méthodologie spiralaire démontrant un cheminement de la pensée et une progression des étapes de travail ;
- une projection de l'activité de l'élève en lien avec la spécialité, cette activité invitant la réflexion de l'élève au même titre que la construction de son geste professionnel ;
- la présentation de séquence au service d'objectifs clairement établis et ancrés dans les compétences à développer inscrites au programme de la discipline et/ou du référentiel de la spécialité ;
- un scénario pédagogique engageant différentes phases et incluant une progressivité des apprentissages ;
- la proposition d'une séquence réfléchie en termes de consignes, de moyens, d'activités et d'évaluation ;
- une bonne connaissance du public de lycée professionnel.

Le jury a regretté :

- l'application d'une séquence prédéfinie et illustrant une thématique autre que celles induites par le sujet ;
- La présentation d'une séquence sans objectifs d'apprentissage se résumant à la réalisation d'un cahier des charges, ou une séquence sans réelle stratégie pédagogique ;
- une prise en compte insuffisante du niveau de classe choisi ;
- une évaluation construite sans référence aux compétences du programme ou du référentiel ;
- un manque d'indication concernant les interactions entre l'enseignant et les élèves ou une approche magistrale.

4. COMMUNIQUER

La lisibilité et la hiérarchisation des informations dans l'organisation des planches sont des conditions nécessaires à la clarté et à la fluidité du propos. L'épreuve permet au jury de s'assurer que le candidat maîtrise les moyens d'expression graphiques et écrits et qu'il est en capacité de les mobiliser au service d'une communication efficace.

Il est attendu des futurs enseignants qu'ils maîtrisent l'orthographe et la syntaxe. Un vocabulaire précis et spécifique est requis. Dans cette épreuve, il est recommandé de rédiger simplement et de façon concise en évitant les redondances. L'écriture et la mise en page doivent être lisibles, aérées et souligner le plan. Le candidat doit exploiter les divers modes de représentation comme moyens d'investigation et d'expression explicites.

Il importe de réserver un temps pour la relecture des planches afin de pouvoir corriger des erreurs.

Il est conseillé de s'exercer aux diverses méthodes et outils d'analyse et de conception pour composer dans le cadre de cette épreuve. Une bonne gestion du temps permet d'organiser le propos sur 4 à 8 planches A3.

Le jury a apprécié :

- la cohérence du langage graphique et écrit sur l'ensemble des pages, premier reflet des capacités de communication du candidat ;
- la clarté de la communication lorsqu'elle prend appui sur une mise en page structurée faisant usage de titres hiérarchisés, d'alinéas, de puces, d'un code couleur.
- le choix de modes de représentation adaptés aux propos.

Le jury a regretté :

- le déséquilibre entre l'expression écrite et l'expression graphique ;
- une maîtrise insuffisante des outils graphiques, notamment en option métiers d'art ;
- la copie de la documentation iconographique.

ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE LEÇON

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif d'évaluer, dans l'option choisie et le cas échéant, dans la spécialité choisie par le candidat pour la seconde épreuve d'admissibilité, l'aptitude de celui-ci à concevoir une séance d'enseignement et à en exposer les modalités d'animation à partir de données relatives au contexte de mise en œuvre.

La séance s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel.

Dans le cadre de l'épreuve, le candidat dispose de ressources numériques composées d'un dossier de ressources iconographiques ou textuelles précisant le contexte de mise en œuvre, et un dossier de références en design ou métiers d'art. Ces dossiers sont consultables hors ligne, au format PDF.

Les candidats des spécialités de l'option métiers d'art disposent, en outre, d'un accès aux équipements de la spécialité et à la matière d'œuvre permettant de répondre à l'épreuve.

Durée des travaux de préparation : 5 heures maximum. Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum).

Coefficient : 5

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Initié par un thème, le sujet de l'épreuve de leçon invite à concevoir une séance constitutive d'une séquence en prenant appui sur le repère de séquence donné, sur les dossiers de ressources et de références numériques fournis, ainsi que sur des connaissances et références personnelles.

En corrélation avec le repère de séquence, un dossier numérique de ressources est mis à disposition des candidats. Y figurent des documents en lien avec le contexte défini par le repère de séquence, ainsi que les programmes et référentiels du lycée professionnel. Il est utile de préciser que l'utilisation de ceux-ci sera d'autant plus efficace que les candidats en auront déjà connaissance et qu'ils auront l'habitude de les consulter.

En lien avec le thème du sujet, un dossier numérique de références iconographiques ou textuelles est mis à disposition des candidats. Il appartient aux candidats de s'approprier les références proposées, de savoir les exploiter au mieux pour la conception de leur séance.

Il est attendu des candidats une prise en compte de l'ensemble des éléments indiqués dans le sujet, pour la conception d'une séance qui témoigne d'une culture à la fois disciplinaire et pédagogique. Les candidats doivent faire preuve de méthode afin de proposer un projet de séance et une stratégie pédagogique qui précise les objectifs d'apprentissage, les modalités d'animation, les activités et leur articulation, les supports pédagogiques envisagés, ainsi que les modalités et les contenus d'évaluation.

Pour les deux options :

Pour la première phase de l'épreuve, les travaux de préparation, des supports au format A3 sont mis à disposition des candidats pour une présentation de leurs réflexions et propositions qui peut combiner expression écrite et graphique. Il est recommandé de prévoir une présentation à une échelle qui prenne en compte une lecture de celles-ci à distance lors de la phase d'exposé et d'entretien avec le jury. L'organisation des planches doit être le reflet de la démarche et doit permettre de soutenir le propos lors de l'exposé.

Pour l'option métiers d'art :

Les résultats des expérimentations techniques accompagnent les supports de présentation.

Les candidats sont évalués à partir des critères suivants :

- La prise en compte du repère de séquence ;
- L'efficacité de la stratégie ;
- La pertinence de l'argumentation ;
- La qualité de la prestation orale.

1. PRISE EN COMPTE DU REPÈRE DE SEQUENCE

Le repère de séquence est un document d'aide à la conception de la leçon qui précise, en plus du thème, le domaine d'étude, la problématique de la situation, le niveau de classe, la spécialité, le nombre et profil d'élèves, les conditions matérielles et le calendrier à considérer. Il appartient aux candidats de s'approprier les différentes données de ce repère pour concevoir une séance s'inscrivant dans ce contexte précis.

Pour cette première session, le repère de séquence a été bien appréhendé par une majorité de candidats, avec des variations en fonction des items. Ainsi le thème, la problématique de la situation, la spécialité et le niveau de diplôme, le contexte matériel proposés sont les éléments les mieux pris en compte.

Le jury attend du candidat qu'il soit en capacité de produire un projet de séance qui réponde à la demande de séance à construire et qui s'articule avec pertinence avec les séances précédente et suivante. La stratégie pédagogique proposée doit intégrer les caractéristiques du groupe d'élèves (nombre, profil, aptitudes et difficultés repérées), ainsi que le repère temporel. Pour la moitié des candidats, la demande de séance à construire et l'articulation des séances ont été bien ou très bien pris en compte.

Une définition de stratégie pédagogique selon Messier (2014) :

Une « stratégie pédagogique » se caractérise par une série d'opérations qui vise l'atteinte d'objectifs pédagogiques dans le cadre d'une situation pédagogique. L'enseignant doit la choisir ou la concevoir et la mettre en œuvre dans le cadre d'une situation pédagogique réelle. Plus spécifiquement, on peut différencier des « méthodes » (par ex. : apprentissage par problèmes, apprentissage coopératif) et des « techniques » (par ex. : jeu de rôles, ateliers) au sein même du concept global de stratégies pédagogiques.

Le jury a apprécié :

- Des modalités d'apprentissages identifiées résultant d'une bonne appréciation des indicateurs (cadre, espace et supports disponibles) ;
- Une lecture fine des ressources qui permet à certains candidats d'opérer des choix justifiés, par exemple sur l'aspect technique et la faisabilité ;
- Une appropriation des références qui fait émerger des notions précises.

2. EFFICIENCE DE LA STRATEGIE PEDAGOGIQUE

Parmi les éléments concourant à la mise en place d'une stratégie efficace, le jury attend que les candidats posent des objectifs d'apprentissages conformes au programme et/ou au référentiel de spécialité, qu'ils identifient les références utiles, précisent et articulent logiquement les différents temps de la séance et prennent en compte l'environnement matériel.

Le sujet ne demande pas d'analyser le corpus de références proposé, néanmoins, sa juste appropriation concourt à la qualité de la proposition pédagogique.

La durée d'une séance reste à l'appréciation du candidat. Celle-ci le plus souvent dans la pratique d'une durée de 55 minutes en enseignement général, peut s'envisager sur une plage horaire plus longue. La durée est donc à indiquer.

Le jury attend des candidats qu'ils précisent les demandes et les consignes énoncées aux élèves ainsi que les supports envisagés, qu'ils indiquent ce que les élèves doivent produire (nature et durée des productions : orale, dessinée, écrite ...) et détaillent les interventions de l'enseignant.

Il est attendu dans le sujet que les modalités et contenus de l'évaluation soient précisés. Cela suppose que les candidats exposent de manière argumentée au jury leur réflexion concernant la phase d'évaluation. Cet aspect crucial de l'apprentissage, comme indicateur de progression pour l'élève est peu abordé dans les

propositions des candidats, voire totalement absent, peu ou très peu explicite et en cohérence avec les objectifs ou la problématique.

Beaucoup de candidats semblent ignorer l'évaluation par compétences, les échelles descriptives et les indicateurs de réussite préconisés dans les textes officiels.

Le jury a apprécié :

- Les présentations proposant une séance construite à partir d'objectifs pédagogiques clairs et de mise en œuvre d'une démarche de projet propre aux Arts Appliqués.
- Les candidats qui se sont distingués par une appropriation singulière du sujet, avec des partis pris pédagogiques répondant aux besoins identifiés des élèves et à la diversité des publics.
- Les propositions des candidats qui ont su exploiter les outils numériques pour les activités des élèves, avec l'utilisation notamment de logiciels en ligne. D'autres ont argumenté judicieusement le choix de ne pas avoir recours au numérique.

- Le jury a regretté :

- Des scénarios pédagogiques stéréotypés usant de recettes toutes faites ou d'autres relevant des arts plastiques, ne s'appuyant pas par exemple sur l'usage de cahier des charges dans leurs dispositifs.
- Des activités peu ou très peu réalistes dans leur durée ou leur nature ou sans cohérence avec le thème, et qui ne contribuent que peu ou très peu à l'acquisition des compétences visées.

L'absence de justification des modalités d'animation de la séance, de structure, de découpage temporel ou d'articulation cohérente.

3. PERTINENCE DE L'ARGUMENTATION

Pour 50% des candidats, les partis-pris reposent sur une maîtrise scientifique de la discipline

Pour plus de la moitié des candidats, les choix pédagogiques s'appuient peu ou très peu sur une connaissance des besoins des élèves.

La pertinence de l'argumentation quant à la séance proposée est un élément clé de l'épreuve de leçon. Le jury encourage les futurs candidats à s'appuyer sur les textes réglementaires, et en particulier les programmes et référentiels afin de justifier leurs choix pédagogiques et didactiques.

De la même manière, une connaissance de la psychologie des adolescents et du profil des élèves à besoin éducatif particulier sont un préalable nécessaire pour réaliser des choix pédagogiques pertinents et concevoir une séance réaliste. Trop peu de candidats de la session 2022 se sont questionnés sur les façons de faire travailler les élèves.

Le jury conseille au candidat de s'appuyer sur des références théoriques en pédagogie afin d'engager une réflexion plus innovante, de se questionner et d'exprimer ce qu'il est en capacité d'apporter aux élèves pour les faire progresser. Le futur enseignant doit faire la preuve d'une culture large et ouverte en étant au fait de l'actualité dans tous les domaines du design. Ont été relevées davantage de références personnelles en design d'objet et d'espace qu'en design graphique.

Le jury a apprécié les exposés démontrant une bonne maîtrise des référentiels d'activités professionnelles (RAP) et qui proposent de s'inscrire dans une logique de transversalité par des co-interventions/animations possibles entre enseignements.

Des candidats de l'option design se sont judicieusement appuyés sur le référentiel professionnel des élèves pour concevoir une séance d'investigation en lien avec la filière métier de la classe, répondant ainsi à une des préconisations du programme d'arts appliqués et cultures artistiques. Certains candidats ont pris en compte le thème et la problématique au-delà du domaine professionnel.

Des candidats ont su s'appuyer sur leur expérience d'enseignant pour justifier leur choix.

Le jury a regretté la confusion récurrente des candidats entre séance et séquence ainsi qu'entre problématique et objectif. Souvent, l'appropriation du thème et des documents reste superficielle ou réduite au seul aspect technique. Ceci ne permet pas d'interroger suffisamment la problématique et de dégager des notions exploitables pour la séance. Trop peu de références personnelles sont convoquées et mises en écho au corpus proposé, principalement pour le thème « Data Design ». Certains candidats ont cité des références personnelles qu'ils n'ont pas exploitées dans la séance.

Dans certains cas, le jury a déploré des partis pris ne reposant sur aucune connaissance de la discipline ou des référentiels de spécialité.

En option métiers d'art, on constate parfois une insuffisance technique et une trop faible maîtrise des savoirs de la spécialité.

Par ailleurs, Certains candidats en option métiers d'art s'ouvrent peu à la transversalité.
Au cours des échanges avec le jury, certains candidats ont soutenu un argumentaire confus faute d'une maîtrise suffisante en didactique.

4. QUALITE DE LA PRESTATION ORALE

La qualité de la prestation orale des candidats a été plutôt bonne ou très bonne, avec cependant une fragilité perçue pour une des dimensions concourant à la qualité de l'entretien lié à la gestion du temps.

Pour plus de la moitié des candidats, le discours est clair, la communication efficace et appropriée en tant que futur professeur, le vocabulaire de la spécialité et le vocabulaire pédagogique sont maîtrisés, les échanges dénotent une capacité à l'écoute et au dialogue.

En revanche, pour la moitié des candidats, la présentation est peu ou très peu structurée et la gestion du temps peu ou très peu maîtrisée.

Le jury attire l'attention des futurs candidats sur la nécessaire précision du vocabulaire spécifique à la discipline et à la pédagogie.

Le jury a apprécié :

- les exposés structurés et maîtrisés dans leur durée ;
- Une posture engagée, une communication dynamique et une bonne appréhension des enjeux actuels et à venir du métier.

Le jury a regretté :

- Une mauvaise gestion du temps et de l'espace (proxémie) ;
- Des échanges qui n'ont pas toujours permis de faire émerger de réelles remédiations ;
- Un registre de langue familier pour quelques candidats.

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury d'une durée de dix minutes.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- *s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;*
- *faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes, coefficient 3.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

La première partie de l'épreuve est consacrée au projet et à la motivation professionnelle du candidat admissible. Cette partie de l'épreuve ne vise pas à une présentation exhaustive du curriculum vitae du candidat, mais à exposer les éléments saillants de son parcours et de ses expériences qui expliquent et justifient son aspiration à devenir professeur.

L'entretien avec le jury d'une durée de dix minutes permet ensuite au candidat de préciser ou de compléter son exposé initial. Les échanges portent naturellement sur les éléments du parcours présentés et mentionnés dans la fiche individuelle de renseignement qui par ailleurs n'est pas prise en compte dans l'évaluation ; seule la prestation orale du candidat est évaluée par le jury.

La seconde partie de l'épreuve s'appuie sur deux mises en situation professionnelle, d'une durée de dix minutes chacune, l'une d'enseignement (liée à la discipline enseignée ou au contexte de la classe), l'autre relative à la vie scolaire (situation extérieure à la classe).

Les situations professionnelles données s'inspirent de situations réelles ; leur thème est en lien direct avec :

- les droits et obligations des fonctionnaires ;
- les exigences du service public de l'éducation ;
- les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, l'indivisibilité, la laïcité, la démocratie, la justice sociale, le respect de toutes les croyances.

Pour chacune des situations professionnelles, le candidat répond à deux questions :

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Cette partie de l'épreuve ne comporte pas de temps de préparation. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion afin de formuler des propositions d'action en réponse au problème identifié. En complément de l'exposé du candidat de son analyse de la situation et de ses pistes d'action, les questions du jury (inscrites dans le temps imparti) permettent d'approfondir ou préciser le propos.

Ces mises en situations font appel à l'expérience (directe ou indirecte), à la connaissance des textes mais aussi à la capacité de jugement et au sens des responsabilités du candidat. Elles permettent au jury d'apprécier les connaissances du candidat en termes de fonctionnement d'un établissement scolaire (acteurs, fonctions, personnes à mobiliser, fonctionnement, etc.), de déontologie des fonctionnaires et d'éthique professionnelle.

Les mises en situation et les questions sont lues à haute voix par le jury et remises et en même temps sous forme écrite au candidat.

Mises en situation professionnelle d'enseignement et de vie scolaire de la session 2022 :

SUJET 1

Mise en situation enseignement

En cours avec une classe de première baccalauréat professionnel, vous présentez, dans le cadre d'une analyse de plusieurs affiches publicitaires, une affiche représentant Adam et Ève nus. Une élève refuse de rester dans la salle, considérant cela comme opposé à sa religion.

Mise en situation vie scolaire

Lors d'une heure de vie de classe que vous animez en qualité de professeur principal, un élève d'origine asiatique vous rapporte qu'un enseignant le surnomme de façon récurrente "le chinois".

SUJET 2

Mise en situation enseignement

En cours avec une classe de première année de CAP, vous demandez à un élève de nettoyer et ranger son espace de travail. Celui-ci refuse de le faire, et donne l'éponge à une fille, en disant « il y a des femmes de ménage pour ça ».

Mise en situation vie scolaire

Un de vos collègues publie sur un réseau social des propos très critiques sur une réforme du ministre de l'Éducation Nationale. Un élève, qui a lu ses publications, vous interpelle en classe et vous demande si vous partagez ses opinions.

SUJET 3

Mise en situation enseignement

Dans le cadre d'un cours, vous demandez à vos élèves d'apporter un objet qui leur est cher. À la séance suivante chaque élève doit présenter à l'oral son objet. L'un d'eux a choisi un objet en lien avec sa religion. Un autre élève réagit vivement, gêne délibérément l'intervention orale de son camarade, refusant de l'écouter.

Mise en situation vie scolaire

Un parent d'élève vous informe par courriel avec pièces jointes à l'appui que son enfant reçoit sur un réseau social utilisé par les élèves des publications privées où vous figurez.

Les critères d'évaluation de l'épreuve mettent en exergue ses attendus :

1. **PARCOURS ET EXPÉRIENCES :**
 - Adéquation des éléments valorisés du parcours et des expériences avec le métier d'enseignant ;
 - Pertinence de l'argumentation.
2. **MISES EN SITUATION D'ENSEIGNEMENT ET DE VIE SCOLAIRE :**
 - Identification des valeurs de la république et/ou des exigences du service public en jeu dans la situation ;
 - Pertinence de l'argumentation.
3. **COMMUNICATION :**
 - Aptitude au dialogue ;
 - Qualité de l'expression orale.

L'épreuve d'entretien a été globalement très réussie avec une moyenne très satisfaisante pour les candidats de l'option design et satisfaisante pour l'option métiers d'art.

Les modalités de l'épreuve d'entretien ont permis à la fois de cerner le parcours du candidat, d'éprouver son aspiration à devenir enseignant et d'apprécier ses connaissances de la déontologie du fonctionnaire et son éthique professionnelle.

De manière générale, les entretiens se sont déroulés dans un climat serein de confiance indiquant une bonne préparation des candidats et facilitant les échanges avec les membres de jury. La présence de chefs d'établissements dans le jury a contribué à inscrire les échanges dans la diversité des champs liés aux responsabilités de l'enseignant.

Il est porté à la connaissance des candidats qu'en dehors de la fiche individuelle de renseignement — établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 — le candidat ne peut aucunement appuyer sa prestation orale sur un autre support papier ou numérique.

1. PARCOURS ET EXPÉRIENCES

Cette partie de l'épreuve offre la possibilité au candidat d'exprimer clairement sa motivation et de valoriser son parcours, ses expériences professionnelles ainsi que les compétences développées. L'exposé et l'échange permettent d'évaluer la capacité du candidat à appréhender avec justesse le métier d'enseignant tout en mettant en avant son individualité par la richesse des expériences antérieures.

Adéquation des éléments valorisés de son parcours et de ses expériences avec le métier d'enseignant - Pertinence de l'argumentation.

Le jury attend du candidat qu'il soit en capacité de se projeter dans la fonction par une sélection et une mise en relation concrète des compétences développées au cours du parcours avec celles attendues par le métier et la discipline envisagée.

Le jury a apprécié :

- Les positionnements clairs et engagés ;
- la capacité des candidats à prendre en compte plusieurs profils d'élèves, notamment les élèves à besoins particuliers ;
- La prise en compte des principes d'une démarche de conception propre aux arts appliqués et métiers d'art.

Le jury a regretté :

- L'énumération des expériences professionnelles et compétences développées sans articulation ni argumentation.
- Les transpositions dans le métier-subjectives, les expériences ou anecdotes professionnelles présentant peu d'intérêt vis-à-vis du métier envisagé.

Le jury conseille au candidat d'affiner sa connaissance du contexte par différents moyens (visite, stage, échanges avec des membres de la communauté éducative, etc.), afin de construire une représentation juste du métier, du public et par extension, de la voie professionnelle.

2. MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE D'ENSEIGNEMENT ET DE VIE SCOLAIRE

Les mises en situation professionnelle de la session 2022 retenues se sont appuyées sur la laïcité, le droit de réserve, la liberté d'expression du fonctionnaire, le harcèlement, l'égalité fille-garçon et l'usage des images dans les réseaux sociaux. La majorité des candidats ont correctement identifié les principes en jeu témoignant d'une préparation suffisante de l'épreuve. Cependant, la pertinence des propositions d'action indique des difficultés pour les candidats à justifier leurs choix en termes de connaissances et de mises en œuvre.

Identification des valeurs de la république et/ou des exigences du service public en jeu dans la situation ; pertinence de l'argumentation.

Le jury attend que les candidats interrogent pleinement les situations proposées par une analyse élargie du contexte, des acteurs engagés, des enjeux et des conséquences éventuelles. Une fois la valeur et/ou le principe en jeu identifiés, le jury attend que le candidat propose des solutions concrètes, contextualisées et réalistes attestant de connaissances du fonctionnement des établissements scolaires, de ses instances, de ses acteurs (membres de la communauté éducative : CPE, PsyEN, chef d'établissement, personnel technique, etc.) et de ses partenaires (institutionnels, associatifs).

Le jury a apprécié :

- La juste identification des enjeux éthiques de la fonction et des valeurs républicaines sollicitées dans les situations ;
- Les propositions d'action élargies à différentes échelles, contextes et temporalités.
- Les pistes d'actions pédagogiques s'appuyant sur la discipline : projets, chefs-d'œuvre, expositions, interventions, etc.

Le jury a regretté :

- Un propos généraliste sur les principes et valeurs identifiés, sans contextualisation ni lien direct avec les mises en situation proposées ;
- Le manque d'engagement de certains candidats consistant à déléguer la prise en charge de la situation par un autre membre de la communauté éducative.
- La proposition unique d'une action laissant penser au jury qu'il n'y a qu'une seule et bonne réponse attendue.

Le jury conseille au candidat d'envisager des propositions d'actions plurielles, étayées par une justification précise et avec des prises de recul réflexives. Cela implique une bonne connaissance de la loi et des attributions et du champ d'action des autres membres de la communauté éducative. Le jury conseille également au candidat de justifier sa proposition d'action en évaluant sa faisabilité, ses effets et sa pertinence au regard du contexte proposé. Le jury recommande de veiller à élargir les propositions d'actions pédagogiques à la fonction d'enseignant et d'être attentif au glissement possible vers la construction d'une séance (objet de l'épreuve de leçon).

3. COMMUNICATION

Le jury attend du candidat qu'il soit capable de s'exprimer clairement, d'engager un propos construit, d'utiliser un registre de langue adéquat et d'être réactif dans l'échange. Demander la reformulation des questions par le jury ou des précisions permet de prendre le temps d'affiner ses réponses. Le vocabulaire et la posture doivent être professionnels. Ces éléments permettent d'évaluer les qualités de communication du candidat au regard du métier envisagé.

Aptitude au dialogue - Qualité de l'expression orale.

Le jury a apprécié :

- Le discours naturel et maîtrisé d'une grande partie des candidats ;

- L'enthousiasme et le dynamisme dont ont fait preuve certains candidats ;
- Le partage à voix haute du cheminement intellectuel, à l'œuvre dans le traitement des situations évoquées.

Le jury a regretté :

- Une posture ne prenant pas suffisamment en compte les caractéristiques d'un entretien professionnel (distance avec le jury, discours parfois descendant, etc.)
- Les réponses laconiques ou peu argumentées témoignant d'un manque d'analyse de la situation.

Le jury conseille au candidat de prendre un temps de réflexion mesuré avant de répondre aux questions posées. Il est également recommandé au candidat de se préparer à la prestation orale en envisageant la gestion du stress que l'épreuve peut occasionner.

Annexe : spécialités métiers d'arts

Spécialités métiers d'art	Dominantes métiers	Formations correspondantes
Armurerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	<i>Pas de dominante</i> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie</i>	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	<i>Pas de dominante</i> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de moulage, tournage et décoration en céramique</i>	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	<i>Pas de dominante</i>	CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure
Arts du décor architectural	Dominante Pierre	CAP Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration BMA Graveur sur pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro métiers et arts de la pierre
	Dominante Staff	CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés
Arts de la reliure	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du métal	Dominante Bronze	CAP Bronzier, 3 options
	Dominante Ferronnerie	CAP Ferronnier
Arts du spectacle	Dominante Machiniste constructeur	CAP Accessoiriste réalisateur DTMS, option machiniste constructeur
	Dominante Techniques de l'habillage	DTMS, option techniques de l'habillage
Arts du verre	Dominante Verre à froid	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre BMA Verrier décorateur
	Dominante Verre à chaud	CAP Arts du verre et du cristal BMA Souffleur de verre
	Dominante Vitrail	CAP Arts et techniques du verre, option vitrailliste
	Dominante enseigne lumineuse et signalétique	CAP Souffleur de verre, option enseigne lumineuse CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique
	Dominante verrerie scientifique	CAP Souffleur de verre, option verrerie scientifique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Arts Graphiques	Dominante Signalétique	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Arts Graphiques option signalétique
	Dominante décor peint	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Arts Graphiques option décor peint
Tapiserie d'ameublement	<i>Pas de dominante</i> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences en décor et siège de la tapiserie d'ameublement</i>	CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement
Broderie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie broserie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Cannage, paillage en ameublement

Dorure ornemanisme	<i>Pas de dominante</i>	CAP Doreur à la feuille ornemaniste
Ebénisterie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Ebéniste CAP Encadreur BMA Ebéniste
Facture instrumentale	Dominante Accordéon	CAP Accordeur de piano
	Dominante Instruments à vent	CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options
	Dominante Lutherie Guitare	Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option facteurs d'orgues
	Dominante Lutherie du quatuor	CAP Assistant luthier du quatuor
	Dominante Orgue	CAP Ouvrier archetier
	Dominante Piano	BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
Horlogerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	<i>Pas de dominante</i>	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	<i>Pas de dominante</i>	CAP Mouleur noyateur, cuivre et bronze
Photographie	<i>Pas de dominante</i>	Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste
Tournage d'art sur bois	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Vannerie